



Etat des lieux de départ

Par **miko63**, le **24/04/2018** à **19:42**

BONJOUR MARQUE DE POLITESSE[smile4]

Ma locataire m'a adressé sa lettre de préavis (1 mois pour cause de chômage).
Malgré plusieurs mails et messages téléphoniques, je ne peux obtenir un RV pour faire l'état des lieux.(elle ne répond pas)

Puis je fixer impérativement un RV et que faire si elle n'est pas présente le jour fixé?(le concierge ne l'a pas vue depuis longtemps)

Puis-je faire sauter la serrure?

Remerciements

Par **morobar**, le **25/04/2018** à **07:03**

Bonjour,

Mieux vaut vous adresser immédiatement à un huissier (au moins 7 jours à l'avance) à frais partagés.

Art. 3-2 de la loi de juillet 1989.

Par **Lag0**, le **25/04/2018** à **08:01**

[citation]Ma locataire m'a adressé sa lettre de préavis (1 mois pour cause de chômage).

[/citation]

Bonjour,

A noter également que le seul fait d'être au chômage ne donne pas droit à préavis réduit.
Il faut que ce "chômage" résulte d'une perte d'emploi récente...